



RASSEMBLEMENT DÉMOCRATES RÉPUBLICAINS

Patriotisme • Légalité • Stabilité

DOCUMENT PROGRAMMATIQUE

*Pour le retour à l'ordre constitutionnel, l'État de droit
et les libertés fondamentales au Mali*

Adopté par le Bureau Exécutif

Abidjan, le 17 septembre 2026

Réf. : RDR/PROG/2026/09 — Version 1.0

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 • Siège social : Région Île-de-France, France • Constituée le 14 septembre 2026

Rassemblement des Démocrates Républicains

Email : contact@democratesrepublicains.org | Web : www.democratesrepublicains.org | Page 1 / 16

Sommaire

Préambule Pourquoi le Rassemblement

- 1** Identité, nature et portée du Rassemblement
- 2** Diagnostic : le Mali au 17 septembre 2026
- 3** Doctrine : patriotisme, légalité, stabilité
- 4** Les cinq objectifs fondamentaux
- 5** Les huit axes programmatiques
- 6** Méthode d'action : ce que fait le Rassemblement
- 7** Feuille de route 2026-2030
- 8** Engagements de responsabilité : ce que nous nous interdisons
- 9** Indicateurs de progrès et redevabilité
- 10** Adhérer, contribuer, porter
- A** Annexe A — Normes et engagements juridiques invocables
- B** Annexe B — Base factuelle du diagnostic

Objet du présent document

Ce document programmatique expose la raison d'être, la doctrine, les objectifs et les engagements du Rassemblement des Démocrates Républicains. Il est le document de référence remis à nos membres, à nos partenaires et aux institutions nationales, africaines et internationales auxquelles nous nous adressons. Il se lit conjointement avec nos Statuts et notre Règlement Intérieur, dont il ne modifie aucune disposition. Il est révisable par l'Assemblée Générale de notre organisation.

Préambule — Pourquoi le Rassemblement

Le Mali traverse la période la plus longue d'incertitude institutionnelle de son histoire contemporaine. Depuis 2020, la vie politique nationale s'est progressivement rétractée : les échéances électorales ont été repoussées sans calendrier de substitution, les formations politiques ont été dissoutes par décision administrative en mai 2025, et l'espace de la parole publique s'est réduit à mesure que la pression sécuritaire s'accroissait sur les axes vitaux du pays. Dans le même temps, des millions de Maliennes et de Maliens affrontent l'insécurité, les ruptures d'approvisionnement, la fermeture d'écoles et l'appauvrissement de la vie quotidienne.

Le Rassemblement des Démocrates Républicains est né de ce constat, le 14 septembre 2026. Il est né aussi d'un refus : le refus de l'alternative que l'on présente aux Maliens comme indépassable, celle qui obligerait à choisir entre la sécurité et la liberté, entre la souveraineté et le droit, entre la stabilité de l'État et la souveraineté du peuple. Nous tenons cette alternative pour fautive. L'histoire des nations qui ont surmonté des crises comparables enseigne le contraire : c'est l'institution respectée qui produit la stabilité durable, et c'est la légitimité issue du suffrage qui donne à un État la force de défendre son territoire.

Nous ne sommes pas un parti d'opposition au sens classique, et nous ne revendiquons pas le pouvoir.

Nous sommes un rassemblement de citoyens maliens, de l'intérieur et de la diaspora, qui se donnent pour tâche de préparer, documenter et rendre possible le retour du Mali à un ordre constitutionnel pleinement exercé. Cette tâche est civique avant d'être politique : elle consiste à maintenir vivantes les exigences du droit pendant la période où elles sont suspendues, et à préparer les instruments — programmatiques, juridiques, humains — dont le pays aura besoin le jour où le processus démocratique reprendra son cours.

Notre méthode est entièrement légale, publique et non violente. Nous ne sollicitons aucune intervention extérieure dans les affaires maliennes, aucune pression bilatérale d'une ancienne puissance coloniale, aucune sanction frappant la population. Nous invoquons le droit que le Mali a lui-même souscrit, devant les institutions africaines dont il est membre et devant les mécanismes universels auxquels il est parti. Notre plaidoyer est celui d'un peuple qui rappelle ses propres engagements, non celui d'un tiers qui les impose.

Notre thèse centrale

La sécurité, la souveraineté et la démocratie ne sont pas des objectifs concurrents : ce sont trois faces d'une même exigence. Un État dont les dirigeants tiennent leur mandat du suffrage des citoyens mobilise plus de légitimité, plus de cohésion et plus de ressources pour défendre son territoire qu'un État dont l'autorité repose sur la seule nécessité. Le retour à l'ordre constitutionnel n'est donc pas une concession faite à l'extérieur : c'est la condition intérieure de la reconquête de la sécurité et de la prospérité du Mali.

1. Identité, nature et portée du Rassemblement

1.1 Nature juridique

Le Rassemblement des Démocrates Républicains (RDR) est une association à but non lucratif régie par la loi française du 1er juillet 1901, constituée le 14 septembre 2026 et dont le siège social administratif est établi en Région Île-de-France. Ce choix de domiciliation est un choix de sécurité juridique pour une organisation portée en grande partie par la diaspora : il garantit la continuité de nos travaux, la transparence de notre comptabilité et la protection de nos membres. Il ne change rien à notre nature : le RDR est une organisation malienne, dont l'objet, les membres et l'horizon sont maliens.

1.2 Objet statutaire

Le RDR a pour objet la promotion de la démocratie, de l'État de droit et du respect des libertés individuelles et fondamentales de tout citoyen malien. Cet objet est celui de nos Statuts ; il commande l'ensemble de nos activités et constitue la limite de notre action.

1.3 Organisation

L'Assemblée Générale est l'organe souverain du Rassemblement. Elle élit le Bureau Exécutif — Président, Vice-Présidents, Secrétaire Général, Trésorier, Secrétaire. Les travaux de fond sont conduits par quatre commissions spécialisées et déployés à travers huit zones régionales couvrant l'ensemble des espaces où vivent des Maliens.

Commission	Mandat
Politique & Stratégie	Doctrine, analyse de la situation nationale, positions publiques, préparation des propositions de réforme.
Formation & Développement	Formation civique et politique des membres, écoles de cadres, transmission aux jeunes générations.
Réseau International	Plaidoyer institutionnel légal, relations avec les organisations africaines et les mécanismes universels.
Ressources & Opérations	Administration, finances, transparence comptable, outils numériques, sécurité des données et des personnes.

Zones régionales : Afrique francophone • Afrique lusophone • Moyen-Orient • Europe • Asie-Pacifique • Amérique du Nord • Amérique latine • Caraïbes. Chaque zone dispose d'une délégation responsable du recrutement, de l'animation locale et du rapport mensuel au Bureau Exécutif.

1.4 Adhésion

L'adhésion est individuelle et universelle : elle est ouverte à toute personne qui souscrit à notre objet, sans distinction de sexe, d'origine, de région ou de conviction. Les responsabilités sont attribuées au mérite et à l'engagement démontré. Le Rassemblement ne reconnaît qu'une seule condition d'entrée : l'adhésion pleine et entière aux objectifs et aux engagements du présent document.

2. Diagnostic : le Mali au 17 septembre 2026

Un programme n'a de valeur que s'il part d'un constat exact. Le diagnostic ci-dessous ne retient que des faits publics, datés et vérifiables, dont les sources figurent en Annexe B. Il est organisé en quatre ordres de difficulté, qui se renforcent l'un l'autre.

2.1 Le verrouillage du calendrier institutionnel

L'échéance de transition arrêtée en 2022 pour mars 2024 n'a pas été tenue, et les élections générales annoncées pour février 2024 ont été reportées sans nouvelle date. En juillet 2025, une loi a conféré au chef de l'État un mandat de cinq ans renouvelables sans passage par le suffrage. La Constitution adoptée par référendum le 22 juillet 2023 est ainsi devenue le cadre d'un pouvoir dont l'origine ne procède pas de l'élection, alors qu'elle en organise le principe.

2.2 La rétraction de l'espace civique

Le 13 mai 2025, l'ensemble des partis politiques maliens ont été dissous et la charte des partis de 2005 abrogée ; les activités politiques ont été interdites. Des concertations nationales sur une nouvelle loi relative aux partis politiques ont été annoncées pour 2026, à partir d'un avant-projet de texte. Cette annonce constitue une ouverture réelle, que nous prenons au sérieux. Mais une refondation du pluralisme conduite sans les formations dissoutes, sans les organisations de jeunesse et sans la diaspora manquerait son objet : on ne reconstruit pas la représentation politique d'un pays en l'absence de ceux qu'elle doit représenter. Des syndicats dissous, des associations dissoute, des médias fermés, des ONG renvoyé.

2.3 La pression sécuritaire et économique sur la vie quotidienne

Depuis septembre 2025, le blocus imposé par des groupes armés sur les axes d'approvisionnement en carburant a frappé Bamako et les grandes villes : pénuries prolongées, centaines de camions-citernes détruits, fermetures d'écoles, coupures d'électricité, paralysie de l'activité économique. Ce blocus s'est réintensifié en 2026. Ce sont les Maliens ordinaires qui en paient le prix — les commerçantes, les élèves, les malades, les transporteurs. Aucun projet politique crédible ne peut aujourd'hui s'énoncer sans partir de cette réalité.

2.4 Le rétrécissement des voies de recours

Le départ imposé de la mission onusienne en 2023 a mis fin à la surveillance internationale des droits humains sur le terrain. Le retrait du Mali de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, effectif le 29 janvier 2025, a fermé l'accès des citoyens maliens à la Cour de justice communautaire. Le retrait annoncé de la Cour pénale internationale en 2025 réduit encore les juridictions saisissables. Dans le même mouvement, l'Accord de paix de 2015 a cessé d'être appliqué.

Ce qui demeure et qui fonde notre action :

Le Mali demeure membre de l'Union africaine, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la zone de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Il demeure partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Ces engagements sont en vigueur et juridiquement opposables. Ils constituent le socle exclusif de notre plaidoyer : nous ne demandons rien d'autre que l'application du droit que le Mali s'est lui-même donné.

3. Doctrine : patriotisme, légalité, stabilité

Nos trois principes ne sont pas une devise ornementale. Ce sont trois critères de décision : toute position que prend le Rassemblement doit satisfaire les trois simultanément. Chacun se définit autant par ce qu'il commande que par ce qu'il exclut.

Patriotisme

Le Mali est notre seule référence. Nous plaçons l'intérêt national au-dessus de tout intérêt de parti, de clan, de région ou de bailleur. Nous reconnaissons la souveraineté malienne comme un acquis non négociable de la lutte pour les indépendances et nous tenons la sécurité du territoire pour une exigence de premier rang. Le patriotisme du Rassemblement s'exprime dans le service, la compétence et la loyauté envers le pays, jamais dans la surenchère verbale.

- **Ce principe exclut** : toute alliance avec un intérêt extérieur contraire à l'intérêt du peuple malien; tout financement susceptible d'aliéner notre indépendance de jugement.

Légalité

Nous agissons exclusivement par le droit. Nos moyens sont la documentation rigoureuse, la proposition normative, la saisine des institutions compétentes, la formation civique et le débat public. Nous fondons nos demandes sur les textes que le Mali a ratifiés et sur sa propre Constitution, non sur des considérations d'opportunité. La légalité est pour nous un engagement symétrique : nous l'exigeons des autorités et nous nous l'imposons à nous-mêmes.

- **Ce principe exclut** : tout appel à la violence, ; toute diffusion d'une information non sourcée ou non vérifiée ; toute mise en danger nominative d'une personne.

Stabilité

Nous ne voulons pas d'une transition démocratique qui déstabiliserait le pays davantage. Nous défendons la continuité de l'État, la préservation de l'armée nationale comme institution républicaine, la protection des services publics et un retour à l'ordre constitutionnel progressif, vérifiable et négocié. Nous privilégions systématiquement le calendrier crédible sur la rupture brutale, et le consensus élargi sur la victoire étroite.

- **Ce principe exclut** : toute stratégie du pire ; tout vide institutionnel volontaire ; toute mesure — y compris de nature économique ou financière, dont les effets frapperaient la population malienne dans son ensemble. Nous refusons par principe les sanctions collectives.

Régime et population : une distinction constante

Le Rassemblement distingue en toutes circonstances les responsabilités institutionnelles et le peuple malien. Nous ne demandons jamais de mesure qui appauvrirait les Maliens, fermerait leurs frontières ou interromprait l'aide qui leur parvient. Lorsque nous évoquons la responsabilité, nous parlons de responsabilité individuelle, établie par des faits documentés et soumise à une procédure régulière.

4. Les cinq objectifs fondamentaux

Ces cinq objectifs constituent l'horizon du Rassemblement. Ils sont l'objet de toutes nos démarches auprès des institutions nationales, africaines et internationales.

Objectif	Contenu	Critère de réalisation
1. Ordre constitutionnel	Rétablissement plein et entier de l'ordre constitutionnel : un pouvoir exécutif dont le mandat procède du suffrage, un parlement élu, une séparation effective des pouvoirs.	Publication d'un calendrier de retour à l'ordre constitutionnel, daté, public et vérifiable.
2. Élections crédibles	Tenue d'élections libres, transparentes, inclusives et crédibles, avec un organe de gestion indépendant, un fichier électoral auditable et la participation de la diaspora.	Convocation du corps électoral ; audit indépendant du fichier ; accréditation d'observateurs.
3. Libertés fondamentales	Rétablissement des libertés d'expression, de presse, de réunion, d'association et de manifestation ; libération des personnes détenues pour des motifs d'opinion.	Abrogation ou réforme des mesures d'interdiction ; libérations effectives ; réouverture des médias.
4. État de droit	Indépendance réelle du pouvoir judiciaire, égalité devant la loi, procédure régulière, reddition de comptes pour les violations graves des droits humains.	Statut de la magistrature garanti ; enquêtes indépendantes ouvertes et menées à terme.
5. Démocratie et bonne gouvernance	Démocratie participative, décentralisation effective, transparence budgétaire, lutte contre la corruption, redevabilité des élus et des administrations.	Publication des comptes publics ; juridictions financières opérationnelles ; contrôle citoyen.

Un objectif unique, cinq expressions. Ces cinq objectifs ne sont pas séparables et nous n'en négocierons aucun contre un autre. Des élections sans libertés ne produisent pas de légitimité ; des libertés sans justice indépendante ne durent pas ; une gouvernance transparente sans ordre constitutionnel reste révoquant du jour au lendemain.

5. Les huit axes programmatiques

Chaque axe énonce ce que le Rassemblement défend et les mesures qu'il propose. Ces propositions constituent notre contribution au débat national ; elles sont ouvertes à la discussion et seront enrichies par nos commissions, nos zones et nos partenaires.

Axe A — Retour à l'ordre constitutionnel et calendrier électoral

Le retour à l'ordre constitutionnel est la clé de voûte de tout le reste. Il doit être discuté, daté et vérifiable, non improvisé.

- Publication d'un calendrier de retour à l'ordre constitutionnel, arrêté à l'issue d'un dialogue national inclusif et assorti d'échéances opposables.
- Institution d'un organe de gestion des élections indépendant, doté d'un budget propre et d'une composition pluraliste.
- Audit technique indépendant du fichier électoral, avec publication des conclusions.
- Inscription et vote effectifs des Maliens de l'étranger, dont la contribution économique au pays est déjà déterminante.
- Accréditation d'observateurs nationaux, africains et internationaux à toutes les étapes du scrutin.

Axe B — Refondation du pluralisme politique

Des concertations sur une nouvelle loi relative aux partis politiques doivent avoir lieu. Le soutien une refondation exigeante du pluralisme.

- Reconnaissance du droit d'association politique comme droit constitutionnel, non comme concession administrative révocable.
- Critères de création des partis fondés sur des exigences objectives — implantation nationale réelle, comptabilité certifiée, démocratie interne, projet de société publié — et non sur l'appréciation discrétionnaire de l'autorité.
- Transparence intégrale du financement politique : plafonds, déclaration des dons, audit annuel public, sanctions en cas de manquement.
- Statut légal de l'opposition parlementaire : temps de parole, moyens, droit de saisine.
- Participation des formations dissoutes, des organisations de jeunesse et de la diaspora aux concertations, faute de quoi la réforme n'aura pas de légitimité.

Axe C — Libertés fondamentales et espace civique

Aucune exigence de sécurité ne justifie la suppression durable des libertés : c'est la liberté de dire qui permet de corriger les erreurs avant qu'elles ne deviennent des désastres.

- Libération des personnes détenues pour des motifs d'opinion et garantie de procédure régulière pour toute personne poursuivie.
- Rétablissement des libertés de réunion, de manifestation pacifique et d'association.
- Dépénalisation des délits de presse et révision des dispositions relatives à la cybercriminalité utilisées contre l'expression critique.
- Protection statutaire des journalistes, des avocats et des défenseurs des droits humains.
- Mécanisme national indépendant de suivi des libertés, doté d'un pouvoir d'enquête et de publication.

Axe D — Justice indépendante et réconciliation nationale

L'impunité est le premier facteur de reproduction de la violence. La justice que nous appelons n'est pas une justice de vengeance : c'est la condition d'une paix qui tienne.

- Garantie constitutionnelle et budgétaire de l'indépendance de la magistrature ; réforme du conseil supérieur de la magistrature.
- Enquêtes indépendantes, crédibles et menées à terme sur les violations graves des droits humains, quels qu'en soient les auteurs.
- Réexamen de la décision de retrait de la Cour pénale internationale et maintien de l'accès des citoyens aux juridictions africaines des droits de l'homme.
- Dispositif national de réparation et de mémoire pour les victimes civiles du conflit.
- Reprise d'un processus de paix inclusif avec les communautés du Nord et du Centre, articulé sur la restauration des services publics.

Axe E — Sécurité, souveraineté et protection des civils

Nous ne sous-estimons ni la gravité de la menace armée ni la légitimité du besoin de souveraineté. Nous soutenons l'armée nationale comme institution républicaine et nous refusons de faire de la sécurité un argument de polémique.

- Soutien à une armée nationale professionnelle, équipée, encadrée par le droit et placée sous autorité civile constitutionnelle.
- Doctrine de protection des civils intégrée à la conduite des opérations, avec chaîne de responsabilité claire et enquêtes systématiques en cas d'incident.
- Priorité absolue à la sécurisation des axes d'approvisionnement, dont dépendent l'énergie, l'alimentation et la scolarisation.
- Encadrement légal strict de tout partenariat militaire étranger : contrôle parlementaire, publication du cadre juridique, responsabilité pour les actes commis.
- Coopération sécuritaire régionale fondée sur la réciprocité et le respect mutuel des souverainetés.

Axe F — Gouvernance économique, résilience et lutte contre la corruption

La crise du carburant a révélé la fragilité structurelle des chaînes d'approvisionnement maliennes. La souveraineté se mesure aussi en capacité de production et en intégrité de la dépense publique.

- Diversification et sécurisation des corridors logistiques et des sources d'approvisionnement énergétique ; constitution de stocks stratégiques.
- Investissement massif dans l'énergie solaire décentralisée et l'hydroélectricité, pour réduire la dépendance aux importations d'hydrocarbures.
- Transformation locale des ressources — or, lithium, coton, produits agropastoraux — plutôt qu'exportation en l'état.
- Transparence budgétaire intégrale : publication des lois de finances et de leur exécution, juridictions financières dotées de moyens réels, déclaration de patrimoine des responsables.
- Protection et facilitation des transferts de la diaspora, première source de devises non extractive du pays.
-

Axe G — Jeunesse, femmes, éducation et capital humain

Plus de la moitié des Maliens ont moins de vingt ans. Aucune refondation ne réussira si cette génération reste spectatrice, et aucune ne réussira sans les femmes.

- Réouverture et sécurisation des écoles, plan d'urgence de rattrapage pour les années scolaires perturbées.
- Formation civique et politique des jeunes cadres : le Rassemblement en fait une de ses quatre missions permanentes.
- Accès effectif des femmes aux responsabilités politiques et administratives, et protection juridique renforcée contre les violences.
- Politique publique de l'emploi des jeunes articulée sur la transformation agro-industrielle et le numérique.
- Reconnaissance et mobilisation des compétences de la diaspora : mécanismes de retour temporaire, transfert de savoir-faire, mentorat.

Axe H — Diaspora, intégration régionale et coopération internationale

Le Mali reste membre de l'Union africaine, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la zone de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous inscrivons notre action dans ces cadres, dans un esprit fraternel avec nos voisins de l'Alliance des États du Sahel.

- Plein usage des cadres d'intégration dont le Mali est membre, au premier rang desquels l'espace monétaire et économique ouest-africain.
- Relations fraternelles et exigeantes avec les États de l'Alliance des États du Sahel : sécurité, souveraineté et démocratie y sont des objectifs complémentaires, non concurrents.
- Plaidoyer conduit exclusivement dans les cadres multilatéraux et par les normes africaines ; aucune démarche visant à obtenir la pression bilatérale d'une ancienne puissance coloniale.
- Structuration des huit zones du Rassemblement comme réseau de représentation et de plaidoyer de la diaspora malienne.
- Dialogue continu avec l'Union africaine, les mécanismes africains des droits de l'homme et les procédures universelles auxquelles le Mali est parti.

6. Méthode d'action : ce que fait le Rassemblement

Le Rassemblement ne se définit pas par ce qu'il dénonce mais par ce qu'il produit. Cinq métiers structurent notre activité.

Métier	Description	Commission pilote
Documenter	Constituer une base de faits vérifiés, datés et sourcés sur la situation institutionnelle, civique et sécuritaire, selon une méthode rigoureuse de recoupement et de conservation.	Politique & Stratégie
Proposer	Élaborer des textes de réforme prêts à l'emploi — loi sur les partis, statut de l'opposition, code électoral, indépendance de la magistrature — et les verser au débat national.	Politique & Stratégie
Saisir	Adresser aux institutions compétentes, par les voies de droit ouvertes, des communications étayées : organes de l'Union africaine, mécanismes africains des droits de l'homme, procédures spéciales des Nations unies.	Réseau International
Former	Transmettre aux membres et aux jeunes cadres la culture juridique, institutionnelle et stratégique nécessaire à l'exercice futur de responsabilités publiques.	Formation & Développement
Représenter	Porter la parole des Maliens de l'étranger dans les huit zones, animer les communautés et assurer la continuité matérielle et financière du Rassemblement.	Ressources & Opérations

Un plaidoyer institutionnel calé sur les fenêtres réelles

Notre plaidoyer international n'est pas un flux continu de courriers : il s'organise autour des moments où les institutions délibèrent effectivement. La session ordinaire de septembre-octobre du Conseil des droits de l'homme, le débat général de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre, le sommet ordinaire de l'Union africaine en février, les sessions de printemps et d'été du Conseil des droits de l'homme et le cycle en cours de l'Examen périodique universel du Mali constituent nos rendez-vous de travail. Chaque fenêtre donne lieu à une contribution écrite, une série de démarches auprès des délégations et un compte rendu à nos membres.

Sourcing et sécurité : deux règles absolues

Première règle : aucun fait n'est diffusé par le Rassemblement s'il n'a pas été re-sourcé sur le rapport d'origine d'une institution ou d'une organisation de référence. Nous préférons le silence à l'approximation. Seconde règle : aucune information nominative mettant en danger une personne restée au pays n'est produite, conservée ou transmise. Le portage des actions sensibles est assuré depuis l'étranger, et nos communications internes sont cloisonnées.

7. Feuille de route 2026-2030

Cette feuille de route est un cadre de travail, non une prophétie. Elle sera réajustée par l'Assemblée Générale en fonction de l'évolution de la situation nationale, notamment de la tenue et du contenu des concertations.

Phase	Période	Priorités	Jalons attendus
I — Fondation	Sept. 2026 – Mars 2027	Installation des organes statutaires ; désignation des délégués des huit zones ; constitution de la base documentaire ; première campagne de correspondance institutionnelle ; recrutement des membres fondateurs.	Statuts et Règlement Intérieur en vigueur ; bureau et commissions installés ; registre des membres ouvert ; base de faits v1.
II — Proposition	2027	Publication des textes de réforme prêts à l'emploi ; participation aux concertations nationales ; contributions écrites aux mécanismes africains et universels ; école de cadres.	Quatre propositions normatives publiées ; contributions déposées ; première promotion formée.
III — Convergence	2028 – 2029	Élargissement à une coalition civique malienne large ; plaidoyer pour un calendrier de retour à l'ordre constitutionnel ; préparation technique du processus électoral, y compris le vote de la diaspora.	Coalition constituée ; plateforme commune publiée ; dispositif diaspora opérationnel.
IV — Transition et consolidation	2030 et au-delà	Contribution à un processus électoral crédible ; observation citoyenne ; veille sur l'indépendance de la justice et la transparence budgétaire ; transmission aux nouvelles générations.	Observation déployée ; rapport public de fin de cycle ; révision du présent document.

8. Engagements de responsabilité : ce que nous nous interdisons

La crédibilité d'une organisation politique se mesure d'abord aux limites qu'elle se donne. Les huit engagements suivants lient le Rassemblement, ses organes et chacun de ses membres. Leur violation constitue un motif de sanction statutaire.

1. Non-violence absolue

Le Rassemblement n'appelle, n'organise, ne finance ni ne justifie aucune action violente, aucune insurrection et aucun renversement par la force, en aucune circonstance.

2. Légalité intégrale

Toutes nos actions s'exercent dans le cadre du droit malien, du droit du pays où elles se déroulent et du droit international. Nous n'entretenons aucune structure clandestine.

3. Refus des sanctions collectives

Nous ne demanderons jamais de mesure économique, financière ou frontalière dont les effets frapperaient la population malienne. Toute demande de responsabilité est individuelle et fondée sur des faits établis.

4. Aucune sollicitation d'ingérence

Nous ne demandons ni intervention militaire étrangère, ni pression bilatérale d'une ancienne puissance coloniale. Notre plaidoyer est multilatéral et fondé sur les normes africaines.

5. Respect de l'armée nationale

Nous distinguons l'institution militaire, patrimoine de la nation, des décisions politiques prises à un moment donné. Nous ne cherchons ni à diviser l'armée ni à la mêler au débat partisan.

6. Véracité et sourcing

Nous ne diffusons aucun fait non vérifié. Nous rectifions publiquement toute erreur que nous aurions commise, dans les meilleurs délais.

7. Protection des personnes

Nous ne produisons aucune information mettant en danger une personne restée au pays. Le consentement éclairé des victimes et des témoins est une condition préalable absolue.

8. Transparence financière et indépendance

Nos comptes sont tenus, audités et présentés à l'Assemblée Générale. Nous n'acceptons aucun financement assorti d'une condition politique, et nous publions l'origine de nos ressources.

9. Indicateurs de progrès et redevabilité

Le Rassemblement rend compte de son action sur la base d'indicateurs publics, distingués selon qu'ils mesurent notre activité, nos résultats intermédiaires ou l'évolution effective de la situation malienne. Cette distinction est essentielle : nous ne nous attribuerons jamais le mérite d'une évolution que nous n'avons pas produite.

Niveau	Indicateurs	Fréquence
Activité	Nombre de membres et de zones actives ; propositions normatives publiées ; contributions déposées auprès des institutions ; cadres formés ; réunions statutaires tenues.	Mensuelle (zones), trimestrielle (Bureau)

Résultats intermédiaires	Participation effective aux concertations nationales ; prises de position d'institutions africaines mentionnant la situation ; partenariats de coalition conclus ; reprises médiatiques documentées.	Trimestrielle
Situation nationale	Publication d'un calendrier de retour à l'ordre constitutionnel ; rétablissement du droit d'association politique ; libérations de personnes détenues pour motifs d'opinion ; réouverture de médias ; avancement d'enquêtes indépendantes.	Semestrielle (rapport public)

Un rapport d'activité annuel, incluant les comptes audités, est présenté à l'Assemblée Générale et rendu public. Le présent document programmatique est révisé au moins une fois par cycle de trois ans.

10. Adhérer, contribuer, porter

Le Rassemblement n'a d'autre force que celle de ses membres. Nous appelons à nous rejoindre les Maliennes et les Maliens de l'intérieur et de l'étranger, les juristes, les enseignants, les soignants, les ingénieurs, les commerçants, les étudiants, les agriculteurs, les cadres de l'administration et les élus de l'ancienne génération comme de la nouvelle. Nous appelons également au dialogue les organisations de la société civile malienne, les organisations de jeunesse, les associations de diaspora, les barreaux et les institutions africaines et internationales qui partagent notre objet.

L'adhésion suit quatre étapes : dépôt du formulaire, entretien de qualification avec le Bureau Exécutif ou le délégué de zone, validation formelle, puis accès aux ressources et aux travaux du Rassemblement. Les catégories de membres, les cotisations et les droits afférents sont fixés par le Règlement Intérieur.

Notre engagement envers nos membres

Nous nous engageons à dire la vérité sur ce que nous pouvons et ne pouvons pas obtenir, à ne jamais exposer un membre à un risque qu'il n'a pas accepté en connaissance de cause, à rendre compte de chaque franc reçu et à ouvrir nos responsabilités au mérite et à l'engagement, sans considération d'origine, de région, de genre ou de fortune.

Le Mali n'a pas besoin de nouveaux sauveurs. Il a besoin d'institutions qui tiennent, de citoyens qui exigent et de responsables qui rendent compte. C'est à cela que nous travaillons.

Pour le Bureau Exécutif,

Cheick Oumar DOUMBIA

Président du Rassemblement des Démocrates Républicains

Abidjan, Côte d'Ivoire

Annexe A — Normes et engagements juridiques invocables

Le Rassemblement fonde exclusivement ses demandes sur les textes ci-dessous, tous en vigueur et opposables. Aucune de nos demandes ne va au-delà de ce que le Mali s'est lui-même engagé à respecter.

Instrument	Ce qu'il garantit	Voie d'invocation
Constitution malienne du 22 juillet 2023	Souveraineté du peuple, séparation des pouvoirs, libertés fondamentales, principe électif.	Débat national ; juridictions maliennes
Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Liberté d'expression (art. 19), de réunion pacifique (art. 21), d'association (art. 22) ; interdiction des détentions arbitraires.	Comité des droits de l'homme ; procédures spéciales des Nations unies
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples	Droits civils et politiques ; droits des peuples ; obligations de l'État partie.	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance	Ordre constitutionnel, élections régulières, condamnation des changements anticonstitutionnels.	Organes politiques de l'Union africaine
Déclaration de Lomé (2000)	Cadre de réaction de l'Union africaine aux changements anticonstitutionnels de gouvernement.	Organes politiques de l'Union africaine
Traité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	Cadre d'intégration économique et monétaire dont le Mali demeure membre.	Organes de l'Union ; Cour de justice de l'Union
Déclaration universelle des droits de l'homme	Socle de référence universel des libertés fondamentales.	Plaidoyer et référence normative

Annexe B — Base factuelle du diagnostic

Les faits retenus en section 2 proviennent des sources publiques ci-dessous, consultées le 17 septembre 2026. Conformément à notre règle de sourcing, tout fait nouveau et tout cas individuel devront être re-sourcés sur le rapport d'origine avant diffusion publique.

Fait retenu	Date	Nature de la source
Dissolution de l'ensemble des partis politiques et abrogation de la charte de 2005	13 mai 2025	Presse internationale de référence ; analyses d'institutions de recherche africaines
Loi conférant un mandat présidentiel de cinq ans renouvelable sans élection	Juillet 2025	Presse économique et politique africaine
Annonce de concertations nationales sur une nouvelle loi relative aux partis politiques	2026	Déclarations officielles reprises par la presse malienne et régionale
Blocus des approvisionnements en carburant et ses conséquences (écoles, électricité, économie)	Sept. 2025 – 2026	Presse panafricaine et malienne ; rapports d'analyse sécuritaire
Retrait effectif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	29 janv. 2025	Sources institutionnelles et encyclopédiques de référence
Départ de la mission de paix des Nations unies	2023	Documentation des Nations unies

Sessions du Conseil des droits de l'homme (fenêtres de plaidoyer)	2026 – 2027	Calendrier officiel du Haut-Commissariat aux droits de l'homme
--	-------------	---

Avertissement. *Le présent document est un document programmatique et non un avis juridique. Il ne met en cause nominativement aucune personne. Toute démarche visant une responsabilité individuelle suppose des preuves vérifiées, une chaîne de conservation rigoureuse et l'appui d'un conseil juridique qualifié.*